

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15.135

L'An deux Mille Quinze, le 14 décembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 8 décembre 2015

DATE D'AFFICHAGE

Le 8 décembre 2015

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIT REPRÉSENTÉ : M. Gilbert LOUX représenté par M. Patrick MARENGO

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Nancy LEFÈBVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 32

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : RUE DES LOUTRES – CESSION D'UNE EMPRISE DE 25 M² SUR LA PARCELLE CADASTRÉE BR N° 345 A LA SARL YOREHANE, REPRÉSENTÉE PAR SON GÉRANT MONSIEUR JEAN-JACQUES RENAUT

RAPPORTEUR : Mme DAUZIDOU

VOTE : UNANIMITÉ

La Société à Responsabilité Limitée (SARL) YOREHANE, représentée par son gérant Monsieur Jean-Jacques RENAUT, est propriétaire de terrains situés rue des Loutres à Royan, cadastrés section BR n° 150, n° 152 et n° 162, représentant une superficie totale de 5 283 m², sur lesquels elle envisage la création d'un lotissement « Le Clos de Charlotte », composé de quinze terrains à bâtir.

Pour obtenir un permis d'aménager, la société YOREHANE doit disposer d'un accès au domaine public pour désenclaver le lotissement et souhaite donc acquérir une emprise d'environ 25 m², sous réserve de bornage, sur la parcelle appartenant à la commune de Royan, cadastrée section BR n° 345, située en bordure de la rue des Loutres.

La division "Domaine" de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Charente-Maritime consultée, a estimé cette emprise à 105 euros le m².

Par une promesse d'achat en date du 4 décembre 2015, la SARL YOREHANE s'est engagée à acquérir cette parcelle au prix global net de 2 625 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la division "Domaine" de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Charente-Maritime, en date du 18 février 2015,
- Vu la promesse d'achat de la société YOREHANE, représentée par son gérant Monsieur Jean-Jacques RENAUT, en date du 4 décembre 2015,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'aliéner au profit de la SARL YOREHANE, représentée par son gérant Monsieur Jean-Jacques RENAUT, une emprise d'environ 25 m² sur la parcelle cadastrée BR n° 345, appartenant à la commune de Royan, située rue des Loutres à Royan, au prix global net de 2 625 euros, afin que le lotissement qu'elle envisage de créer, sur les parcelles cadastrées section BR n° 150, n° 152 et n° 162, puisse disposer d'un accès au domaine public, nécessaire à l'obtention d'un permis d'aménager,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'acte authentique à intervenir, ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération,
- de désigner Maître Stéphane LAPÈGUE, Notaire de l'acquéreur, 4 avenue de Pontailac à Royan, pour rédiger l'acte de vente, dont les frais seront à la charge de l'acquéreur.
- de confier le bornage, dont le coût sera à la charge de l'acquéreur, à Monsieur Stéphane DEVOUGE, géomètre, 61 avenue Daniel HEDDE à Royan.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 16 décembre 2015

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

La Rochelle, le 18 février 2015

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DE LA CHARENTE-MARITIME

14, RUE RÉAUMUR

17021 LA ROCHELLE CEDEX

TÉLÉPHONE : 05 46 00 39 39

Courriel : ddfip17@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

DIVISION DOMAINE

Téléphone : 05 46 30 08 73

Courriel : ddfip17.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

**AVIS DU DOMAINE
VALEUR VENALE**

DOSSIER N° : 2015-306V0094-8 Z18

EVALUATEUR : Fabienne Gabillet

- ◆ **SERVICE CONSULTANT** : Commune de Royan
- ◆ **CADRE DE LA CONSULTATION** : Réglementaire
- ◆ **DATE DE LA CONSULTATION** :

Courrier du 16 janvier 2015, reçu le 22 janvier 2015, complet le même jour, affaire suivie par Sylvie Duguet.

◆ **OPÉRATION SOUMISE AU CONTRÔLE** :

- Nature de l'opération : cession
- Opération portant sur : terrain
- But de l'opération : cession d'un terrain communal.

◆ **PROPRIÉTAIRE PRÉSUMÉ** : Commune de Royan

◆ **LOCALISATION** :

Commune de Royan, rue des Loutres.

◆ **DESCRIPTION DU BIEN COMPRIS DANS L'OPÉRATION** :

A la périphérie de l'agglomération, à l'ouest de la commune, à côté du collège Henri Dunant, parcelle cadastrée section BT n° 131, d'une superficie de 1 507 m². Il s'agit d'un terrain de configuration sensiblement rectangulaire, disposant d'une large façade sur rue (environ 102 mètres de long), mais de faible profondeur (environ 10 à 18 mètres de large).

La commune demande l'estimation d'une partie de la parcelle BR 345, d'une superficie totale de 973 m². Elle souhaite céder une emprise sur cette parcelle, en nature de terrain nu, en forme de bande, jouxtant la parcelle BT n° 131. Cette emprise, dont la superficie n'est pas précisée, est destinée à être vendue en même temps que la parcelle BT n° 131, au même acquéreur.



◆ **URBANISME** : Au PLU de Royan, mis à jour le 13/03/2014, zone UD, correspondant aux extensions urbaines pavillonnaires comprenant notamment les lotissements d'habitat anciens et récents et les quartiers et village à vocation d'habitat individuel. COS : 0,50.

◆ **ORIGINE DE PROPRIÉTÉ** : Antérieure à 2004

◆ **SITUATION LOCATIVE** : bien évalué libre d'occupation

◆ **DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE** :

Après enquête, compte tenu de ses caractéristiques et de l'état du marché immobilier local, la valeur vénale de ce bien (hors droits et taxes), peut être estimée à :

105€/m²

Une nouvelle consultation du domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

Pour le Directeur Départemental des Finances Publiques
L'Inspectrice des Finances Publiques

Fabienne Gabillet

VILLE DE ROYAN



DOMAINE COMMUNAL

PROMESSE D'ACHAT

Je soussigné, Jean-Jacques RENAUT

Représentant la société YOREHANE

dont le siège social est situé à 267 N° de St-Jean-d'Angely

..... Le 710 St-Ymeix-Vil. CHARENTE

- promets et m'oblige à acquérir auprès de la Ville de Royan, une parcelle de terrain, d'une superficie d'environ 25 m², sous réserve de bornage, cadastrée BR n° 345, située rue des Loutres à Royan (17200), sous les charges et conditions ordinaires, moyennant le prix de 105 euros le m², soit un prix global net de 2 625 euros (deux mille six cent vingt-cinq euros).

- Reconnais que les lieux ne sont grevés d'aucune servitude.

- Prends à ma charge les frais et les honoraires du notaire.

- Prends à ma charge les frais de géomètre.

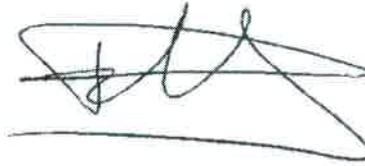
- Achète le terrain dans l'état, au jour de la signature de la présente.

- M'engage à fournir tous documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition (kbis, document autorisant le représentant de la société à signer l'acte ...)

Fait à St Yrieix le 4/12/15

Bon pour accord
à la somme de
8625 Euros

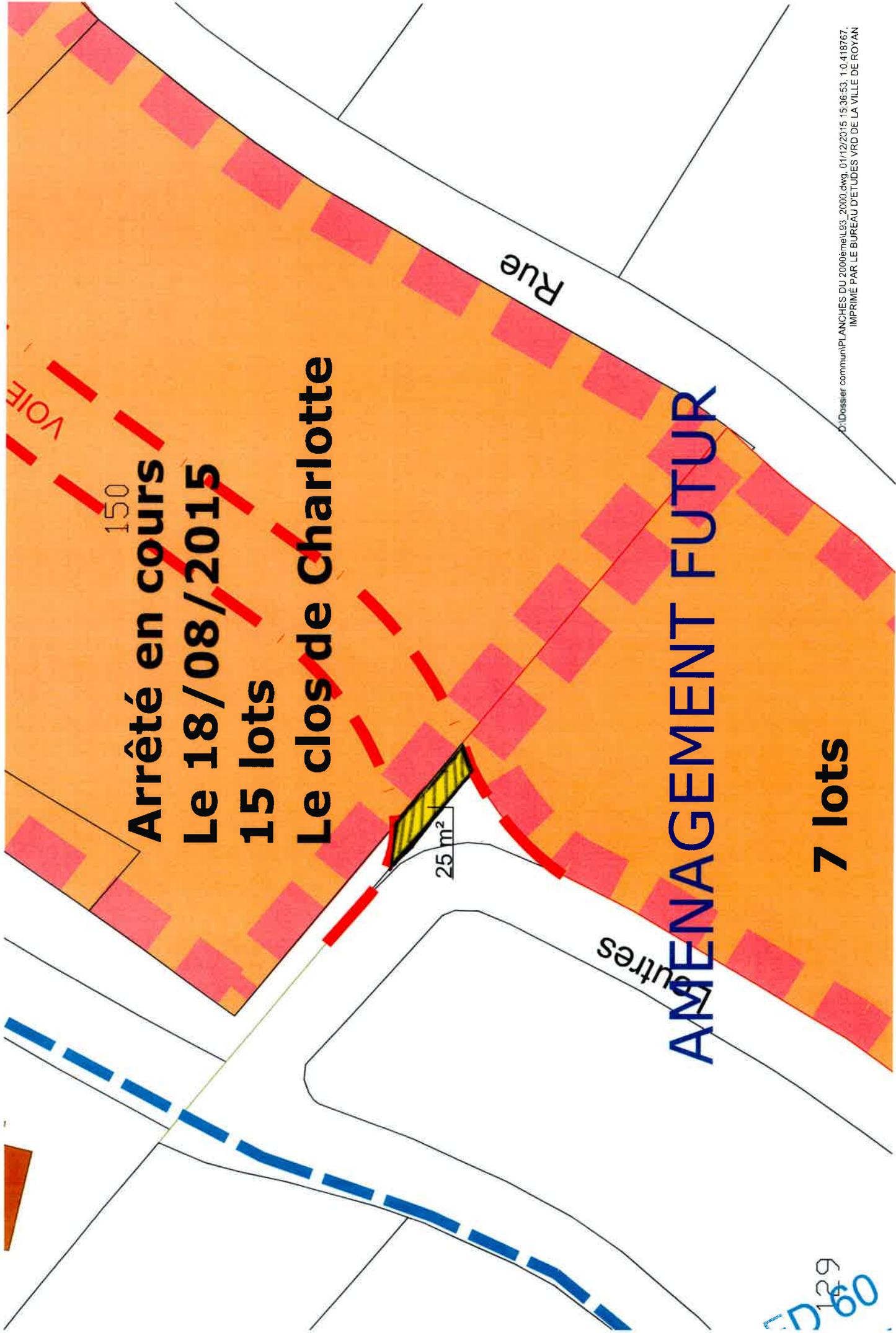
SIGNATURE (1)

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal line at the bottom.

Notaire (Nom et adresse) : Maître Stéphane LAPÈGUE – 4 avenue de Pontailac – 17200 ROYAN

Géomètre (Nom et adresse) : CABINET DEVOUGE – avenue Daniel HEDDE – 17200 ROYAN

(1) Faire précéder la signature de la mention « bon pour accord à la somme de euros ».

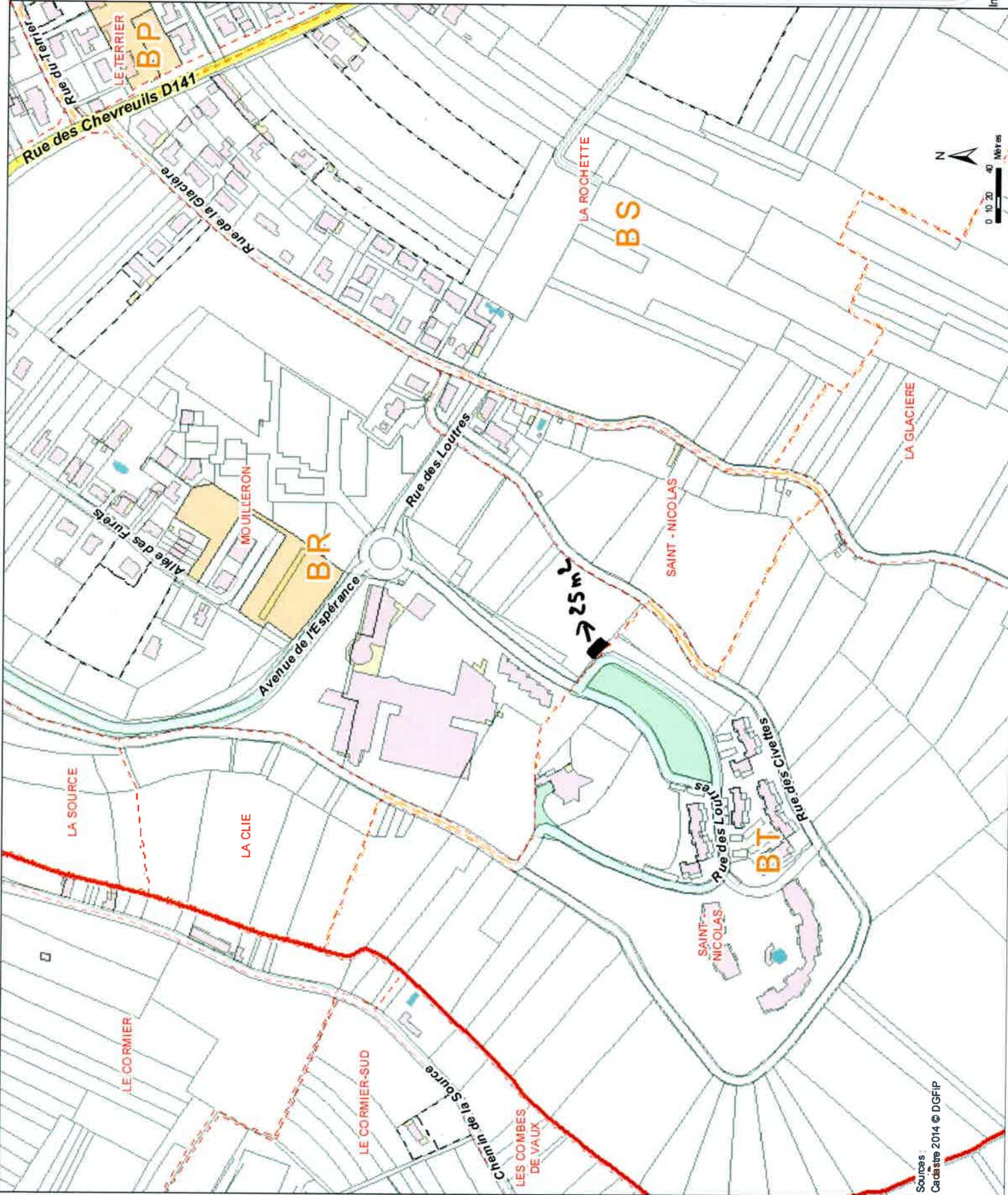


Arrêté en cours
Le 18/08/2015
15 lots
Le clos de Charlotte

AMENAGEMENT FUTUR

7 lots

129
09



- Parapet
- Cimetière
- Piscine
- Voie Privée
- Subdivisions fiscales
- Sections
- Bâtiments Durs
- Bâtiments Légers
- Lieudits
- Plans d'eau
- Parcelles rejetées

